

Délégation territoriale de la Marne

Service santé-environnement

Courriel: ARS-GRANDEST-DT51-SE@ars.sante.fr

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

(Code de la santé publique - Titre II : Sécurité sanitaire des eaux et des aliments)

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : Contrôle Sanitaire courant

CDC DE LA REGION DE SUIPPES SAUR

Commune de : SOMME-SUIPPE

Prélèvement et mesures de terrain du **30/06/2026 à 11h31** pour l'ARS, par le laboratoire :
LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES ET RECHERCHES DE L'AISNE (LDAR)

Nom et type d'installation : CCRS SUIPPES (UNITE DE DISTRIBUTION)

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance : SOMME SUIPPE DISTRIBUTION - AGRICULTURAL COLLEGE AND
PROFESSIONAL 51600 SOMME-SUIPPE MITIGEUR SANITAIRES

Code point de surveillance : 0000004590 Code installation : 000739 Type d'analyse : A

Code Sise analyse : 00163852 Référence laboratoire : H_CS26.5659.4 Numéro de prélèvement : 05100146069

Conclusion sanitaire :

L'eau distribuée présente des concentrations en pesticides supérieures aux exigences réglementaires fixées à 0,1 µg/l, mais inférieures aux valeurs définies pour en limiter les usages sanitaires. Un contrôle renforcé est en place et des actions sont engagées par l'exploitant pour restaurer la qualité de l'eau. Par ailleurs, la teneur en NITRATES est supérieure à la limite de qualité fixée à 50 mg/l. Il n'y a donc pas lieu de restreindre la consommation d'eau à l'exception des femmes enceintes et des nourrissons.

(PLV-05100146069 - page : 1)

Châlons-en-champagne, le 21 juillet 2026

Pour la Directrice de la Délégation Territoriale de
la Marne,

La Technicienne Sanitaire et
de Sécurité Sanitaire,



Léa GRAINCOURT

Les résultats détaillés sont consultables page(s) suivante(s)

Mesures de terrain	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
Contexte Environnemental						
TEMPÉRATURE DE L'EAU	24	°C				25,0
TEMPÉRATURE DE MESURE DU PH	23,6	°C				
Caractéristiques organoleptiques et minéralisation						
CONDUCTIVITÉ À 25°C	535	µS/cm			200	1100
Equilibre Calco-carbonique						
PH	7,4	unité pH			6,5	9,0
Résiduel de traitement						
CHLORE LIBRE	0,28	mg(Cl2)/L				
CHLORE TOTAL	0,35	mg(Cl2)/L				

Analyse laboratoire			Limites de qualité		Références de qualité	
	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi
Bactériologie						
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	0	n/(100mL)		0		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	0	n/(100mL)		0		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	0	n/(100mL)				0
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	<1	n/mL				
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	<1	n/mL				
Contexte Environnemental						
TEMPÉRATURE DE MESURE DU PH	20,9	°C				
Caractéristiques organoleptiques et minéralisation						
COULEUR (QUALITATIF)	0	ANS OBJE				
ODEUR (QUALITATIF)	0	ANS OBJE				
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	<0,30	NFU				2
CHLORURES	27,5	mg/L				250
CONDUCTIVITÉ À 25°C	525	µS/cm			200	1100
SULFATES	13,3	mg/L				250
COLORATION	<5	mg(Pt)/L				15
Equilibre Calco-carbonique						
PH	7,7	unité pH			6,5	9,0
HYDROGÉNOCARBONATES	214	mg/L				
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	17,5	°f				
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	26,3	°f				
Oxygène et matières organiques						
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	0,50	mg(C)/L				2
Paramètres azotés et phosphorés						
AMMONIUM (EN NH4)	<0,050	mg/L				0,1
NITRATES (EN NO3)	50,5	mg/L		50,0		
NITRITES (EN NO2)	<0,010	mg/L		0,5		
NITRATES/50 + NITRITES/3	<1,013	mg/L		1,0		
Pesticides urées substituées						
TRINÉXAPAC-ÉTHYL	<0,020	µg/L		0, 10		
Pesticides organophosphorés						
DIMÉTHOATE	<0,005	µg/L		0, 10		
FOSTHAZATE	<0,005	µg/L		0, 10		
PYRIMIPHOS MÉTHYL	<0,005	µg/L		0, 10		
Pesticides triazoles						
THIENCARBAZONE-METHYL	<0,020	µg/L		0, 10		
Pesticides Amides, Acétamides...						
BOSCALID	<0,005	µg/L		0, 10		
CYMOXANIL	<0,005	µg/L		0, 10		
FENHEXAMID	<0,005	µg/L		0, 10		
FLUOPICOLIDE	<0,005	µg/L		0, 10		
FLUOPYRAM	<0,005	µg/L		0, 10		
PENOXSULAM	<0,005	µg/L		0, 10		

<i>Pesticides carbamates</i>						
CARBENDAZIME	<0,005	µg/L		0, 10		
CARBÉTAMIDE	<0,005	µg/L		0, 10		
PROSULFOCARBE	<0,005	µg/L		0, 10		
PYRIMICARBE	<0,005	µg/L		0, 10		
PROPAMOCARBE	<0,005	µg/L		0, 10		
<i>Pesticides Divers</i>						
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	0,463	µg/L		0, 50		
BROMACIL	<0,005	µg/L		0, 10		
CLOPYRALID	<0,050	µg/L		0, 10		
IMAZAMOX	<0,005	µg/L		0, 10		
THIAMETHOXAM	<0,005	µg/L		0, 10		
DAMINOZIDE	<0,030	µg/L		0, 10		
PROPOXYCARBAZONE	<0,019	µg/L		0, 10		
<i>METABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ETE CARACTÉRISÉE</i>						
N,N-DIMET-TOLYLSULPHAMID	<0,020	µg/L		0,1		
ETHYLENETHIOUREE	<0,50	µg/L		0,1		
2-AMINOSULFONYL-N,N-DIMETHYLNICOTIN	<0,005	µg/L		0,1		
<i>MÉTABOLITES PERTINENTS</i>						
ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL	<0,020	µg/L		0,1		
CHLORIDAZONE DESPHÉNYL	0,224	µg/L		0,1		
CHLORIDAZONE MÉTHYL DESPHÉNYL	0,239	µg/L		0,1		
N,N-DIMETHYLSULFAMIDE	<0,100	µg/L		0,1		

Les conclusions sanitaires sont consultables en page 1